

Festival de Mini handball **Vendredi 8 février, Polyvalente Sainte-Thérèse**

Horaire type

8 h 30 à 8 h 45	Arrivée des participants
8 h 50 à 9 h 00	Réunion d'entraîneurs
9 h 00 à 11 h 30	Matchs de mini handball
11 h 30 à 12 h 00	Pause pour le dîner (ou selon l'horaire prévu)
12 h 00 à 14 h 00	Matchs de mini handball
14 h 00	Remise des récompenses
14 h 15	Départ des participants



Limite d'inscription par école

La date limite pour inscrire vos équipes est le 18 janvier 2019. À la date limite, les écoles seront facturées selon le nombre d'équipes inscrites. **Limite de 2 équipes par école.** Advenant qu'il reste de la place à combler à la date limite d'inscription, nous pourrions en accepter davantage.

Horaire

L'horaire des parties sera disponible quelques jours avant la compétition.

Attention!

Nous vous prions d'être présent à l'heure prévue pour le début du festival et à la réunion d'entraîneurs. Le temps est rigoureusement respecté par un chronomètre durant toute la durée des rencontres, un retard se répercute sur toute la durée des compétitions.

Durée des parties

Les parties seront de 6 périodes de 4 minutes, en temps continu.

Surveillance, participation et respect des lieux

Comme à chacune de ces rencontres, nous invitons les jeunes participants à encourager leurs camarades lorsqu'ils ne jouent pas. La surveillance des élèves relève de l'adulte responsable de son équipe. Nous demandons de sensibiliser vos athlètes au respect des lieux et de laisser les aires propres après utilisation. **UN MINIMUM DE 1 ACCOMPAGNATEUR POUR 15 ÉLÈVES EST EXIGÉ**

Trousse de premiers soins

L'école est responsable d'avoir une trousse de premiers soins complète avec glace à sa disposition lors des festivals

Marqueurs

Nous sollicitons chaque équipe pour qu'elle désigne un marqueur qui donnera un coup de main lorsque son équipe ne joue pas.

Vestiaires et effets personnels

Vestiaires disponibles mais le RSEQ n'est pas responsable des objets volés.

Participation

La **participation et le plaisir** sont les buts premiers de cette rencontre.

1 Les règles

Les règles fondamentales du handball sont applicables, mais avec un souci d'adaptation aux capacités des enfants. Elles évolueront d'une interprétation très large vers une application plus rigoureuse.

2 Durée des rencontres :

La durée d'une rencontre est de 6 périodes de 4 minutes (6 x 4 minutes), en temps continu.

3 Le ballon

Le ballon doit faire de 14 à 18 cm de diamètre et doit être de marque Volley

4 Le nombre de joueurs :

5 joueurs de champ, 1 gardien de but et des remplaçants dont le nombre est à déterminer d'un commun accord. Les remplacements se font à n'importe quel moment (y compris pour le gardien de but) dès que le joueur à remplacer a quitté le terrain.

5 Le joueur... et le terrain :

Il n'a pas le droit de pénétrer dans la surface de but sauf en suspension. A l'atterrissage le ballon doit être lâché des mains.

6 Le joueur... et l'adversaire :

Il est permis ;

- D'utiliser les bras et les mains pour prendre le ballon.
- D'enlever le ballon à l'adversaire avec la main ouverte de n'importe quel côté sur le dribble seulement.
- De barrer le chemin à l'adversaire avec le corps.

Il est interdit ;

- De barrer le chemin à l'adversaire avec les bras, les mains, les jambes.
- De pousser, de retenir l'adversaire.
- D'arracher le ballon à l'adversaire, de le frapper avec la main ou le poing lorsqu'il tient le ballon



7 Le gardien de but :

Libre de ses mouvements dans la surface de but, il peut participer au jeu hors d'elle (soumis à ce moment aux mêmes règles que les joueurs), mais ne peut ramener le ballon dans sa zone.

Le joueur ... et le ballon :

- Le joueur peut maintenir le ballon sans se déplacer pendant un maximum de 3 secondes.
- Le joueur peut faire trois (3) pas au maximum avec le ballon.
- Un pas est fait, lorsque le joueur a les deux (2) pieds au sol ; En lève un et le repose ou le déplace.
- Un pas est fait, lorsque le joueur a un pied au sol ; Attrape le ballon et touche ensuite le sol avec le second pied.
- Un pas est fait, lorsque le joueur en suspension ;
- Attrape le ballon et touche le sol avec un pied et ressaute sur le même pied.
- Attrape le ballon et touche le sol avec un pied et place le deuxième pied au sol.
- Attrape le ballon et touche le sol des deux pieds en même temps et lève un pied ou le déplace.
- Le joueur peut circuler librement en dribblant le ballon avec une main.
- Exécuter un seul `` dribble `` à deux mains.
- Un joueur peut suite au contrôle du ballon exécuter ses trois pas, dribbler et effectuer un maximum de trois pas.

8 L'engagement :

Il se fait au milieu du terrain au début de chaque période et par le gardien dans sa surface de but après un but.

9 Remise en jeu :

- 1 Lorsque le ballon franchit la ligne de côté (ligne de touche), la remise en jeu se fait sur cette ligne.
- 2 Lorsque le ballon franchit la ligne de fond (ligne de but), la remise en jeu se fait par le gardien de but sauf si le ballon a été touché par un coéquipier du gardien (corner).
- 3 Le joueur qui effectue la remise doit garder un pied sur la ligne jusqu'à ce qu'il accomplisse la remise. Les joueurs adverses doivent se tenir à au moins 3 mètres. Ils peuvent néanmoins se placer à la ligne de la surface de but.
- 4 Un but peu résulté directement de la remise en jeu.
- 5 Le ballon ne peut être remis de la main à main à un partenaire.

10 Sanctions :

Toute faute est sanctionnée par un jet franc à l'endroit de la faute, à 2 mètres de la surface de but si nécessaire, l'adversaire étant obligatoirement à 2 mètres.

Toute faute grossière à proximité de la surface de but est sanctionnée par un jet à 5 mètres (penalty) sans empiéter sur la surface de but.

11 Exclusion :

Il doit s'agir d'un cas extrême. 30 secondes d'exclusions sont prononcées en cas de brutalité volontaire, de jeu dangereux, de manque de respect à l'arbitre ou à tout autre participant au jeu.

12 Le terrain :

Il mesure entre 18 et 25 mètres de longueur et entre 12 et 15 mètres de largeur. Un terrain de handball (20m sur 40) est divisé en trois terrains de 12m sur 20 avec zone de but à 4 m du but.

13 La surface de but :

Elle est tracée en demi-cercle à 5 mètres du milieu des buts.

14 Les buts :

2,40 m de large, 1,70 m de haut (dimensions intérieures) avec filet.

